

DECRET N° 2008-617 DU 22 OCTOBRE 2008

Portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé (ADPG).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement;
- Vu** le décret n° 2008-107 du 10 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Vu** le décret n° 2002-568 du 31 décembre 2002 portant approbation des Statuts de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé (ADPG) ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 septembre 2008 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé (ADPG), les personnes dont les noms suivent :

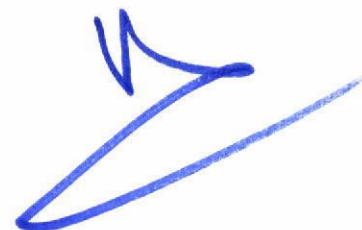
- 1- Monsieur Antonin S. DOSSOU, représentant du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- 2- Monsieur Bertrand CODJIA, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- 3- Monsieur Marcel Ayité BAGLO, représentant du Ministre en Charge de la Sécurité ;
- 4- Monsieur Sévérin K. NSIA, représentant du Ministre en Charge de l'Aménagement du Territoire ;
- 5- Monsieur Michel ATADJO, représentant du Ministre Délégué Chargé des Transports et des Travaux Publics auprès du Président de la République ;
- 6- Monsieur Donatien ADANNOU ZONON, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) pour le compte des usagers du Périmètre ;
- 7- Monsieur Julien D. ADJINDA, représentant du Personnel de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé.

Article 2 : Monsieur Antonin S. DOSSOU est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé (ADPG).

Article 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Prospective, du Développement
et de l'Evaluation de l'Action Publique,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Ampliatiions : PR 6 AN 4- CS 2 CC 2 HCJ 2 CES 2 HAAC 2 MECPDEAP 4- MEF 4- SGG 4- AUTRES
MINISTERES 24- DGB-DGTCP,-DGID- DGDDI 5- BN- DAN- DLC 3- GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP- CSM-
IGAA 3- UAC- ENAM-FADESP 3- UNIPAR-FDSP 2 JO 1.